

COMMISSION DE LA TRANSPARENCE

Avis

03 décembre 2014

PARACETAMOL AHCL 1g,

Comprimés effervescents sous film thermosoudé B/8 (CIP : 34009 415 090 8 7)

Laboratoire ACCORD HEALTHCARE LIMITED

DCI	paracétamol
Code ATC (2014)	N02BE01
Motif de l'examen	Inscription
Listes concernées	Sécurité Sociale (CSS L.162-17) Collectivités (CSP L.5123-2)
Indication concernée	« Uniquement pour les adultes et les adolescents : traitement de la douleur légère à modérée et de la fièvre ».

01 INFORMATIONS ADMINISTRATIVES ET REGLEMENTAIRES

AMM	20 octobre 2011
Conditions de prescription et de délivrance	Médicament non listé

02 CONTEXTE

Il s'agit d'une demande d'inscription de PARACETAMOL AHCL 1g, sur la liste des spécialités agréées à l'usage des collectivités et sur la liste des spécialités remboursables aux assurés sociaux.

03 CONCLUSIONS DE LA COMMISSION

Considérant l'ensemble de ces données et informations et après débat et vote, la Commission estime :

03.1 Service Médical Rendu

La Commission considère que le service médical rendu par PARACETAMOL AHCL 1g est important dans l'indication de l'AMM.

La Commission donne un avis favorable à l'inscription sur la liste des spécialités remboursables aux assurés sociaux et sur la liste des spécialités agréées à l'usage des collectivités dans l'indication « Uniquement pour les adultes et les adolescents : traitement de la douleur légère à modérée et de la fièvre » et aux posologies de l'AMM.

► Taux de remboursement proposé : 65%

03.2 Amélioration du Service Médical Rendu

Cette spécialité est un complément de gamme qui n'apporte pas d'amélioration du service médical rendu (ASMR V, inexistante) par rapport aux autres présentations déjà inscrites.

04 RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION

► Conditionnement

Il est adapté aux conditions de prescription selon l'indication, la posologie et la durée de traitement.